

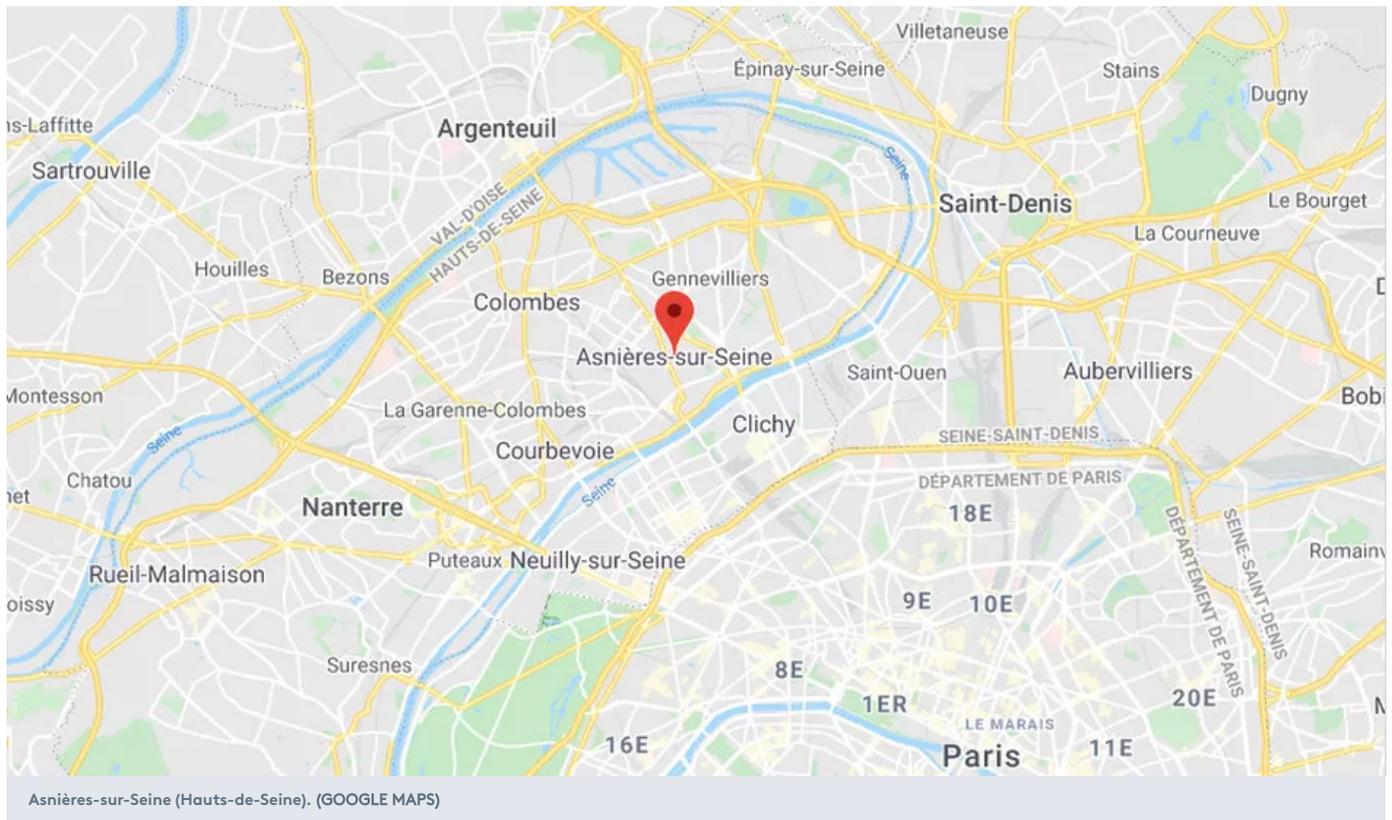
Après l'interpellation musclée d'un homme à Asnières, son avocat va porter plainte et demande à être reçu par l'IGPN

Le jeune homme de 21 ans a reçu des coups de matraques lors de son interpellation par la police. La scène, filmée, est vite devenue virale sur les réseaux sociaux.



Publié le 15/11/2020 23:16

Temps de lecture : 1 min.



L'avocat d'un jeune homme interpellé ce jeudi 12 novembre à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine) et victime de coups de matraque, va porter plainte pour "violence par personne dépositaire de l'autorité publique", a appris dimanche France Bleu Paris. Les faits se sont déroulés à la limite de Colombes et Asnières. L'interpellation de cet homme de 21 ans a été filmée et a fait le tour des réseaux sociaux. Sur les images, on y voit le jeune homme frappé par une policière à l'aide d'une matraque. Selon la police, c'est pour un tapage nocturne qu'elle a été appelée. Au moment de leur intervention un homme se montre menaçant. Il s'avance vers une policière, isolée de ses collègues. Elle utilise alors sa matraque pour le neutraliser.

Selon l'avocat du jeune homme, joint par France Bleu Paris, elle lui porte plusieurs coups au nez, à l'épaule et à l'arcade sourcilière. Son client souffre d'une fracture du nez. "Il est tombé au sol inconscient lors du premier coup et a quand même dû être réanimé par les pompiers", précise l'avocat. Après son hospitalisation, l'homme a été placé en garde à vue. Il en est ressorti libre sans aucune charge retenue contre lui, selon le parquet de Nanterre, pas même pour outrage à agent. La question se pose alors de l'usage proportionné ou non de la force, pour maître Thomas Ramonatxo.

L'avocat explique avoir tenté dans le week-end d'obtenir un rendez-vous au commissariat pour que son client dépose plainte. L'absence d'enquête indépendante l'interpelle. Thomas Ramonatxo va donc porter plainte pour "violence par

personne dépositaire de l'autorité publique". Il demande également que son client soit reçu ce lundi par l'IGPN, la police des polices, pour une deuxième plainte.

Voir les commentaires

Partager :



actualités • analyses • vidéos

Prolongez votre lecture autour de ce sujet

tout l'univers Confinement

la sélection Covid-19

- **VACCINATION.** Qui peut se faire vacciner contre le Covid-19 ? Quels sont les effets secondaires ? Trouvez les réponses aux questions que vous vous posez sur les vaccins
- **TABLEAU DE BORD.** Suivez l'évolution de l'épidémie en France et dans le monde
- **VRAI OU FAKE.** Les policiers sont-ils vaccinés à plus de 70% et les enseignants à plus de 80%, comme l'affirme le gouvernement ?
- **DECRYPTAGE.** Trois questions autour de la vaccination des 12-17 ans, une des priorités du gouvernement
- **INFOGRAPHIE.** Contagiosité, efficacité des vaccins, présence en France... Tout savoir sur les variants du Covid-19 en un clin d'œil

sur le même thème



Projet de loi de sécurité globale : la diffusion d'images de policiers va-t-elle être interdite ?